



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ZÉNON-DU-LAC-HUMQUI

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée greffière de la
Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui que lors de la séance ordinaire du conseil
municipal qui se tiendra :

- Date : Lundi le 14 septembre 2026
- Heure : À 19 h 30
- Lieu : Salle du conseil, 146, route 195

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé
au : 90 route 195 numéro de lot : 4 452 214

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

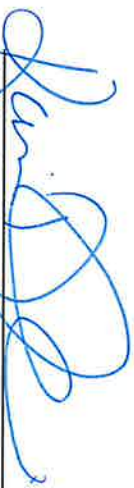
La demande vise à autoriser la construction d'un garage résidentiel en réduisant la marge
de recul arrière minimale requise à 2 mètres au lieu de 8 mètres, tel que prescrit à l'*article*
6.4 du Règlement de zonage pour les zones 33 Cp (Commerciale périphérique) et 36 Cc
(Commerciale centrale).

AUDITION PUBLIQUE :

Au cours de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal
relativement à cette demande en se présentant sur place à l'heure indiquée.

Le dossier relatif à cette demande de dérogation mineure peut être consulté par toute
personne intéressée au bureau de la municipalité, situé au 146 route 195, durant les
heures d'ouverture régulières.

Fait et donné à Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, ce 10 août 2026


Karine Dechamplain, greffière